

PROGRAMME

*Haendel,
Beauvarlet-Charpentier,
Fauré,
Bach,
Lefébure-Wély,
Marcello*

Contact :

academie.macon@wanadoo.fr

www.academiedemacon.fr

09 75 60 45 35



ACADÉMIE
de
MÂCON
Sciences, Arts et Belles Lettres

CONCERT

TROMPETTE et ORGUE

dimanche 16 décembre 2018 à 16 h
à la cathédrale Saint-Vincent - Mâcon (71)

Guy Touvron,

trompettiste international,
président du festival des Grandes Heures de Cluny
et membre d'honneur de l'Académie de Mâcon

et

Gérard Goudet,

titulaire du grand orgue de Chalon
et de l'orgue historique de l'Abbaye de Tournus,
membre de l'Académie de Mâcon

proposent un concert pour soutenir les actions culturelles de l'Académie de Mâcon et sa mission de valorisation du patrimoine

Depuis 213 ans, l'Académie de Mâcon œuvre pour l'étude et la découverte du patrimoine culturel, intellectuel et architectural de la Saône-et-Loire. Les travaux ainsi publiés dans les *Annales* trouvent leur place dans les bibliothèques françaises et étrangères.

Propriétaire de l'Hôtel Senecé à Mâcon depuis 1896, l'Académie se charge, seule, de l'entretien et de la mise en valeur de cet hôtel particulier construit au 18^e siècle. Aujourd'hui, les charges de fonctionnement sont devenues trop conséquentes et risquent de mettre en péril l'objectif culturel de l'Académie ainsi que les ressources humaines qu'elle emploie pour atteindre cet objectif.

Nous savons que nous ne sommes pas seuls !
Aidez-nous en devenant partenaire du concert de soutien que Guy Touvron et Gérard Goudet nous font l'honneur de diriger.

Bulletin de partenariat

Société : _____

Représentée par : _____

NOM (pour les particuliers) : _____

Adresse : _____

Code postal et ville : _____

Mail : _____

Téléphone : _____

souhaite être partenaire du concert de soutien en faveur de l'Académie de Mâcon
et participe pour le montant suivant :

100€ 500€ 1000€ 1500€ _____ €

Avantages pour le partenaire :

- Le logo de l'entreprise ou le nom du partenaire figurera sur tous les supports de communication de l'événement.

- Un reçu fiscal sera établi (l'Académie de Mâcon est reconnue d'utilité publique depuis 1829).

Impôt sur le revenu ou sur les sociétés : 60 % du montant du don déductible dans la limite de 5 ‰ (5 pour mille) du chiffre d'affaires annuel hors taxe (plafond appliqué à l'ensemble des versements effectués).

Pour les particuliers : 66 % des sommes versées (dans la limite de dons représentant 20 % du revenu imposable).

Bulletin de partenariat à retourner à :

Académie de Mâcon

Hôtel Senecé - 41 rue Sigogne - 71000 Mâcon